

# AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

## RÈGLEMENT NUMÉRO 292

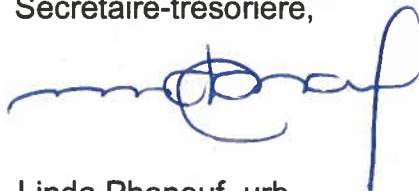
### «RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUHARNOIS-SALABERRY»

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière, aux citoyens des municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry (MRC), que le Conseil des maires a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2018, à 19 h 00, à la Salle du Conseil Kilgour, située au 2, rue Ellice, à Beauharnois, le « **Règlement numéro 292 établissant les règles de régie interne du Comité de développement social de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry** ».

Ce règlement peut être consulté au bureau de chacune des municipalités ainsi qu'au siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Donné à Beauharnois, ce vingt-huitième (28<sup>e</sup>) jour du mois d'août de l'an deux mil dix-huit (2018).

La Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière,



Linda Phaneuf, urb.